



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/067

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du protocole de télétravail

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (*Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024*).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. ROUSSET Serge | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. CADIOT Laurent | par M. DE CAMARET Gilles |
| - M. GOUT Christophe | par M. LECLERC Grégory |
| - M ^{me} PRIVAT Christine | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |
| - M ^{me} DUPLA Marie-Chantal | par M. HÉRAUD Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- M^{me} COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-067-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/067

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Mise à jour du protocole de télétravail

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le Code du Travail et notamment son article L. 1222-9,

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

Vu la délibération n°23/082 du 27 septembre 2023 portant adoption du protocole relatif à l'encadrement du télétravail des agents municipaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 avril et du 18 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à nouveau à jour le protocole de télétravail pour en préciser les conditions d'exercice,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (30 voix pour dont 26 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HE-RAUD et 6 abstentions du groupe ID COMMUNE),

Article 1^{er} : **ADOpte** le protocole de télétravail annexé à la présente délibération.

Article 2 : **PRÉCISE** que les dispositions complémentaires ajoutées au protocole de télétravail entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024

Publication effectuée le : 02 juillet 2024

Exécutoire ce jour :
02 juillet 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,


Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-067-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024